



DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf août, à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Présent.es :

ROSELIER Pascal, TALMONT Marie-Christine, PICAUT Marie-Pierre, LE GAILLARD Didier, LORIC Franck adjoint.es au Maire - LAURENT Isabelle, RIQUELME Jean-Pierre, LE TOQUIN Stéphanie, TALMONT David, LE NET Karine, JOUANNIC Anne, LAMOUR Véronique, LE HOUEZEC Romy, LE TOHIC Morgane, CAMPS Tristan, CANTE Ghislain

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

POUILLAUDE Maurice (pouvoir à TALMONT Marie-Christine), PICAUD Nathalie (pouvoir à ROSELIER Pascal), MARZIN Mikaël (pouvoir à JOUANNIC Anne), BOURALY Monique (pouvoir à PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (pouvoir à LE GAILLARD Didier), LE FICHER Yoann (pouvoir à Franck LORIC), LORIC Emilie (pouvoir à LE TOQUIN Stéphanie), PUISSANT Séverine (pouvoir à RIQUELME Jean-Pierre)

Absent.es excusé.es : Monsieur MOISDON Gabin

Absent.es : Monsieur DENIS David

Le Conseil municipal a désigné Madame LE HOUEZEC Romy en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 16

Votants : 24

BILAN FINANCIER DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET VOTE DES TARIFS 2024 – 2025

Délibération 2024_29_08_07

En cette rentrée scolaire, un bilan financier du service de garderie périscolaire est présenté pour permettre de procéder à la fixation des tarifs de ce service à compter de la rentrée en septembre 2024. Malgré le déficit établi à 26 659,77 € pour l'année scolaire 2023-2024, Madame TALMONT Marie-Christine, 1^{ère} adjointe, propose de maintenir les tarifs de l'année 2023-2024, considérant qu'il s'agit

d'un service rendu aux familles ayant des horaires professionnels atypiques et pour lesquelles la garde des enfants s'en trouve pénalisée.

Pour l'année 2024 – 2025, les tarifs du service de garderie périscolaires proposés sont les suivants :

Prestations	Tarifs 2024- 2025 en €	Tarifs 2023-2024 en €
Garderie pour un enfant inscrit – 06h45 - 08h30	1,50	1.50
Garderie pour un enfant inscrit – 08h00 - 08h30	1,00	1.00
Garderie pour un enfant non-inscrit – 06h45 - 08h30	2,20	2.20
Garderie pour un enfant inscrit – 16h30 - 17h15	1,00	1.00
Garderie pour un enfant non-inscrit – 16h30 - 17h15	1,50	1.50
Garderie pour un enfant inscrit – 17h15 - 18h00	1,00	1.00
Garderie pour un enfant non-inscrit – 17h15 - 18h00	1,50	1.50
Garderie pour un enfant inscrit – 18h00 - 19h00	1,00	1.00
Garderie pour un enfant non-inscrit – 18h00 - 19h00	1,50	1.50
Pénalité pour retard (par ¼ heure entamé)	5,00	5.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le bilan financier du service de garderie périscolaire pour l'année 2023-2024 ;
- **APPROUVE** les nouveaux tarifs 2024-2025 pour le service de garderie périscolaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire
Pascal ROSELIER

